

Résidence d'Artiste – 2024-2025- Ville de Rambouillet

Quartier de La Clairière - Art dans l'espace public- Mosaïque

Contexte :

Rambouillet, ville de 27 000 habitants à 35 minutes de Paris en train (gare Paris Montparnasse), labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire, mène une politique de résidences d'artistes pluridisciplinaire depuis 2006.

Ce programme de résidences artistiques vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de toucher le public le plus large possible.

Un groupe de travail, au sein de la mairie de Rambouillet, s'est créé afin de mettre en place un cycle de résidences artistiques dans la ville en ciblant un quartier par an.

Cette expérience a commencé par le quartier de la Louvière dès 2022 puis le quartier de Groussay en 2023-2024 et se poursuivra au sein du quartier de La Clairière en 2024-2025. Ces résidences ont pour objectif de favoriser un égal accès pour tous à la culture.

Objet de la résidence :

Dans le cadre de sa politique culturelle hors les murs, la ville de Rambouillet propose une résidence d'artiste à un(e) artiste plasticien(ne), ou à un collectif d'artistes, qui interviendra(ont) dans l'espace public via le médium de la mosaïque. Le quartier de La Clairière est le quartier le plus peuplé de la ville puisqu'il représente 1/3 de sa population. Il s'agit d'un quartier résidentiel dont la construction s'est étalée de 1970 à 2014, composé de pavillons ou bien isolés dans de beaux jardins ou bien sous forme de « maisons en bande », la majorité des pavillons appartient au domaine privé, quelques pavillons de château Bazin à un bailleur social.

Deux ensembles collectifs complètent ce secteur, l'un proche d'une zone commerciale place de l'Europe et un autre, plus récent, dans le « quartier de la 11^e tranche », livré dans les années 2014-2015 et des équipements scolaires et sportifs (écoles maternelles, primaires, CLAE, collège, gymnase...)

Le quartier de la clairière a été conçu par l'architecte Predieri sur le modèle de Jacques Riboud (auteur de l'ouvrage La ville Heureuse) au début des années 70, à la demande de Jacqueline Thome Patenôtre ancienne maire de Rambouillet. Le concept de ces maisons individuelles groupées est une alternative aux grands ensembles pour répondre à la crise du logement. Il est directement inspiré des « cité-jardin » anglaises.

Le but étant de combiner les avantages de la ville à ceux de la campagne, en proposant, au-delà de quartiers résidentiels, la création d'équipements et de commerces de proximité.

Ce parcours aura pour objectif de valoriser, à travers une signalétique de mosaïques, les différentes parties du quartier de la Clairière.

La résidence artistique aura pour objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste ou un collectif, dans le but de susciter l'intérêt et la curiosité de la population, dans une démarche créative, tout en les aidant à se sentir impliqués et intégrés dans leur quartier.

L'objectif sera donc d'une part, de soutenir ce(s) artiste(s) dans une démarche de développement artistique professionnel et d'intégrer sa (leur) présence dans le cadre culturel rambolitein et d'autre part, d'impliquer les habitants dans la création artistique.

Cahier des charges :

Création artistique :

- Une signalétique réalisée via la technique de la mosaïque au sein même du quartier de la Clairière, et ainsi, créer un parcours.
- Une œuvre collective sera réalisée Place de l'Europe- place centrale du quartier. Ce sera l'occasion d'inviter les habitants à sortir tout en ramenant de l'art et de la couleur dans le quartier.

Lien avec le public :

L'artiste, ou le collectif, devra donc réaliser des actions de médiation auprès de la population. Il pourra également accueillir les habitants dans son atelier lors de portes ouvertes ou encore participer à des manifestations organisées par la Ville.

Il y aura un temps d'observation indispensable pour s'imprégner du quartier et de son ambiance. L'artiste, ou le collectif, devra échanger avec la population, s'appuyer sur les structures jeunesse et les animateurs de rue pour travailler en constante concertation et co-création pendant la résidence.

Lien avec le Pôle famille de la ville :

Les réalisations seront participatives et l'artiste ou le collectif devra co-créer avec les enfants et les jeunes des structures jeunesse du quartier en lien avec :

- L'atelier de quartier de La Clairière
- Le CLAE La Ruche
- Les animateurs de rue auprès des adolescents

Lien avec La Ludothèque- Usine à Chapeaux :

L'artiste ou le collectif pourra s'appuyer sur la Ludothèque du quartier pour toucher les familles et le jeune public qui la fréquentent.

Lien avec l'Education nationale :

La résidence pourra prévoir des interventions avec les écoles dont dépendent les élèves habitant dans le quartier, à savoir :

- L'école maternelle Clairbois
- L'école élémentaire Clairbois

Cela implique une co-réalisation avec le conseiller arts plastiques et les enseignants afin que le projet soit inclus dans le projet pédagogique des écoles.

Autres attentes :

Des moments de restitution et de convivialité, sous différentes formes, devront être organisés durant la résidence sur le quartier pour générer des échanges autour des créations réalisées afin de susciter l'intérêt de tous. La soirée des familles organisée par le pôle famille en juin 2025 ou autres festivités organisées par la ville seront l'occasion de présenter ces créations au public.

Déroulement de la résidence :

La résidence est prévue pour une durée de 9 mois à compter d'octobre 2024 jusqu'à juin 2025. Une évaluation sera cependant réalisée au bout de 3 mois et, à l'issue de cette expérience, une réunion bilan sera programmée avec l'artiste ou le collectif.

Conditions financières :

Le(s) artiste(s) se verra(ont) attribuer une bourse de 1 200 € par mois (toutes charges incluses) pendant la durée de la résidence ainsi que la prise en charge des fournitures nécessaires à la réalisation des créations (2500€).

Critères de sélection :

-Le ou les artiste(s) sont sélectionnés sur dossier. La thématique imposée est :

Parcours signalétique en mosaïques au sein du quartier de la Clairière.

- Le ou les artiste(s) devront résider dans un paramètre de 50 kms autour de Rambouillet afin de faciliter leur implantation sur le territoire et les trajets.
- L'artiste ou le collectif doit être repéré des réseaux d'arts plastiques et avoir déjà réalisé des expositions dans des lieux identifiés par les professionnels du domaine. Il devra être inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.
- L'artiste ou le collectif doit avoir une appétence pour la transmission auprès de tous types de publics et pour les actions d'éducation artistique. Seront appréciés la qualité et la singularité des œuvres réalisées par l'artiste et son désir de s'investir dans les actions de médiation auprès de la population.
- La prise en compte du contexte dans le processus de création est indispensable. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés. Le premier mois de la résidence devra être dédié en partie à l'observation et aux échanges, pour s'imprégner des lieux et se concerter avec la population, afin que les créations soient pleinement intégrées au quartier de La Clairière et que les habitants se les approprient.

Les artistes intéressés sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel.

Dossier de candidature :

Pour être recevables, les dossiers doivent comprendre :

- une lettre de motivation
- un CV
- un avant-projet (1 page maximum) explicitant le projet envisagé par l'artiste au regard du contexte énoncé ci-dessus
- Un budget prévisionnel des matériaux pour la résidence

- un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste comprenant des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum ou transmis par mail à laura.pacheco@rambouillet.fr

Sélection des dossiers :

Après une phase de présélection, les candidats retenus seront invités, fin juin, à présenter leur projet devant un jury composé de membres de la Ville : Maire adjoint à l'urbanisme, Maire adjoint à la culture, représentants des services culturel, urbanisme et du pôle famille.

Date limite de réception des candidatures :

Le vendredi 14 juin 2024.